

B. Les couches gallo-romaines

Jean-Marie DEGBOMONT

1. Stratigraphie

Couche 18: la couche 18, composée d'un loess brûlé en son sommet (voir ci-dessus), était une couche pratiquement vierge de témoins archéologiques.

Elle atteignait par endroit une cinquantaine de centimètres d'épaisseur et les quelques fragments de tuiles et débris de construction gallo-romains qu'elle contenait et qui ont probablement été incorporés par ruissellement le long de la pente, ne la rendent pas solidaire de l'occupation gallo-romaine proprement dite, mais établissent très nettement un hiatus important entre cette dernière et la première couche d'occupation mérovingienne (couche 17).

A signaler, la présence d'un foyer dans la couche 18 (coupe 1) superposé au M.139.

Couche 19 (voir ci-dessus).

Couches 20-21 (coupe 1)

Les couches 20 et 21 étaient étroitement associées et représentent les couches d'occupation gallo-romaine proprement dite. La fouille de ces couches s'est faite planimétriquement et dans l'ordre chronologique suivant : zones A, B, C et D. Les couches 20 et 21 reposaient sur un limon (couche 22) qui s'étendait sur l'ensemble des zones du Vieux-Marché et qui contenait des vestiges préhistoriques. La couche 20, plus particulièrement, était constituée d'un limon brun foncé, presque noir par endroit (déchets organiques) et par les éboulis de destruction de bâtiments romains : tuiles, grès équarris, mortier et poterie très concassée, morceaux de fer, plomb, ossements, charbon de bois. Dans la zone C, on a trouvé de très nombreux restes de combustion : scories de fer, houille, terre brûlée, blocs calcaires brûlés et vitrifiés. Ces restes sont à mettre en relation avec un four artisanal découvert dans les zones A et C (voir ci-dessous). Dans la zone A, nous avons découvert deux murs arasés (M.132 et M.139) ainsi qu'un seuil de porte et un aqueduc (zones A et C) (voir ci-dessous). Dans cette même zone, nous avons récolté de nombreux fragments de « marbres » (voir étude particulière pp. 186-195). La couche 21 correspond à un niveau d'occupation gallo-romain et est à mettre en relation, dans une première phase, avec les vestiges de bâtiments (murs et seuil). Elle était formée à la base d'une couche de « béton » et qui se prolongeait vers l'est (zone B), où elle devenait plus mince et se transformait en béton rose. Dans la zone B, plus particulièrement, (on le voit très nettement à la base de la coupe 1), ce sol comportait plusieurs phases d'aménagement représentées par de minces couches de béton plus blanc. Ce premier sol d'occupation gallo-romaine reposait directement sur les limons qui constituaient la

couche 22 (occupation préhistorique). Le sommet de la couche 21, dans la zone A, près du seuil, était constitué par un sol d'occupation plus récent et composé essentiellement de petits galets mais aussi de fragments de tuiles et de mortiers roses et blancs. Ce sol, situé à plus ou moins 15 cm au-dessus du sol en béton, descendait en pente douce vers le nord pour finalement rejoindre ce dernier à la base de la coupe 1. Entre les deux niveaux d'occupation de la couche 21, de nombreux fragments d'enduits peints étaient répandus aux environs des structures architecturales et fortement tassés. Les enduits sont de plusieurs natures : tout d'abord des fragments d'enduit rouge « pompéien » et qui, vraisemblablement, proviennent du M.139, face extérieure, puisque l'on a retrouvé certains de ces morceaux en place à la base du M.139 ; ensuite, de nombreux fragments de nature et d'aspect divers. La plus grande partie de ces fragments (très concassés) ont été retrouvés à l'est du M.139, les plus grands ne dépassant guère 10 x 5 cm. Ces fragments d'enduits ne font que confirmer ce que nous savions déjà concernant la décoration murale peinte de la villa, à savoir la pauvreté de la représentation figurée, pratiquement inexistante. Il s'agit en fait de panneaux unis de différentes teintes, bordés de façon rectiligne par des bandes de couleurs différentes et de largeurs variables. Bien que tous les enduits soient appliqués sur un fond de mortier à la chaux, assez blanc, ils peuvent beaucoup varier. Citons, par exemple, quelques combinaisons possibles : bande jaune orangé sur fond blanc, surface grise uniforme, bande noire sur fond jaune pâle, bande rouge brun sur fond jaune, bande noire sur fond rouge, taches rouges et blanches projetées (« moucheté ») sur fond rouge brun (lambris ?). Certains fragments laissent apparaître une ébauche de décoration figurée (couleur verte sur fond gris = tige de fleurs ?) mais ces fragments sont tellement détériorés qu'il nous est difficile d'émettre une opinion précise sur la nature de ces figures. D'autre part, nous sommes maintenant persuadé que les murs de la villa (ou plus spécialement des bains) étaient surtout décorés d'un revêtement de « marbres ». Nous en avons recueilli un grand nombre de fragments au cours de toutes nos campagnes de fouilles et particulièrement dans la zone du Vieux-Marché (voir étude particulière pp. 186-195). A signaler également la présence, dans les couches 20-21, de fragments de tubuli et de disques de pilettes d'hypocauste, due probablement à la proximité de l'installation de bains. La céramique et le mobilier retrouvés dans les couches romaines de l'ensemble de la zone étudiée, et en particulier des couches 20-21 font l'objet d'études particulières (voir pp. 139-180).

2. Structures gallo-romaines du Vieux-Marché (zones A, B, C, couches 20-21)

Au cours des campagnes de fouilles de 1981, 1982 et 1983, nous avons dégagé sur l'aire du Vieux-Marché, zones A, B et C (voir fig. 50), plusieurs structures d'habitat d'époque gallo-romaine. Dans la zone A, en 1981, furent découverts deux murs coudés à angle droit séparés par un passage de porte avec seuil (M.139 et M.132) (fig. 50: 1, 2, 3) et (fig. 51).

Le mur (M.132) recoupé dans sa partie sud par le radier médiéval du portail nord de la cathédrale (M.114) se dirigeait vers le nord sur une distance de 0,65 m, ensuite à angle droit vers l'ouest sur une longueur de 1,20 m, était une nouvelle fois recoupé par les fondations de la chapelle Saint-Materne, réapparaissait dans le deuxième évidement (fig. 39, M.94) sur une longueur de 2,42 m, s'infléchissait vers le sud pour réapparaître une nouvelle fois dans le premier évidement sur une longueur de 1,45 m (fig. 39, M.97).

Le mur (M.139) parallèle à la première partie du mur (M.132) sud-nord était également recoupé par le radier médiéval (M.114), avait une longueur de 1,12 m et, comme M.132, se couvait à angle droit vers l'ouest sur une longueur de 0,82 m.

Les deux murs arasés étaient conservés sur une hauteur de plus ou moins 0,50 m, fondations comprises. Ils étaient construits d'une manière assez fruste avec des blocs de grès équarris liés au mortier blanc. Cependant certaines parties (M.132) étaient construites avec des fragments de tuiles liées au mortier rose et semblaient appartenir à une phase ultérieure, peut-être de réfection. Ces murs avaient une largeur de plus ou moins 0,30 m soit un pied romain.

Si l'on regarde la figure 50, on constate que ces murs délimitaient deux locaux apparemment de forme rectangulaire et qui devaient se trouver à l'arrière du corps principal de la villa, en relation directe avec l'installation de bains. Le peu d'épaisseur de ces murs et leur construction fruste nous donnent à penser qu'il devait s'agir de pièces accolées aux chambres de chauffe et destinées à contenir des matériaux de chauffage ou servir de débarras.

Sous la face sud du mur (M.139), au niveau de son fondement se trouvait un ressaut d'une trentaine de centimètres de largeur, ce qui portait la largeur du mur à cet endroit, et en fondation, à 60 centimètres. La base des faces intérieures de ce même mur (face sud) était encore partiellement recouverte d'une surface d'enduit rouge « pompéien ». Par contre, et cela était inattendu, nous avons retrouvé des fragments de ce même enduit sur les faces nord et est du mur (M.139). Cet enduit traversait le sol « galets » de la couche 20 et se prolongeait vers la base du mur où il était interrompu par le sol « béton » de la couche 21. (Voir ci-dessus : stratigraphie). La pierre de seuil (calcaire viséen) bien polie et située entre les murs (M.139 et M.132) était cassée (fig. 50, 3). Elle délimitait

l'emplacement d'une porte (largeur : 1,35 m) et avait été retaillée du côté est pour se lever parfaitement entre les deux murs. Une pierre de calage se trouvait sous cette pierre pour la maintenir horizontale. (Coupe 124: fig. 52, 2 et 6). Dimensions de la pierre de seuil : longueur : 1,35 m, largeur côté ouest : 0,40 m, largeur côté est : 0,20 m, épaisseur moyenne : 0,23 m. Dans le local situé entre les murs (M.132 et M.139) auquel le seuil donnait accès et à une distance de celui-ci d'une quarantaine de cm vers le sud, nous avons retrouvé les traces de ce qui a pu être un dallage composé de fragments de tuiles posées à même le sol (fig. 52, 5). Ce sol était constitué du limon de la couche 22 et situé à 0,20 m plus haut que le sol « béton » de la couche 21.

Au nord des deux locaux dont il est question ci-dessus s'étendait, sur presque l'entièreté de l'aire dégagée du Vieux-Marché (zones A, B, C, D), le sol « béton » (couche 21, voir ci-dessus). Sur ce sol, à 1,20 m au nord-est du coin du mur (M.139), nous avons mis au jour une structure composée de 3 *imbrices*, dont une fragmentaire, qui étaient posées bout à bout. Cela aurait pu nous faire penser immédiatement à un minuscule caniveau si les *imbrices* n'avaient été posées sur leurs bords. Nous n'avons pas trouvé l'explication de cet agencement¹. Signalons, pour être complet, que cette structure recouvrait le sol « béton » et qu'elle lui est donc postérieure.

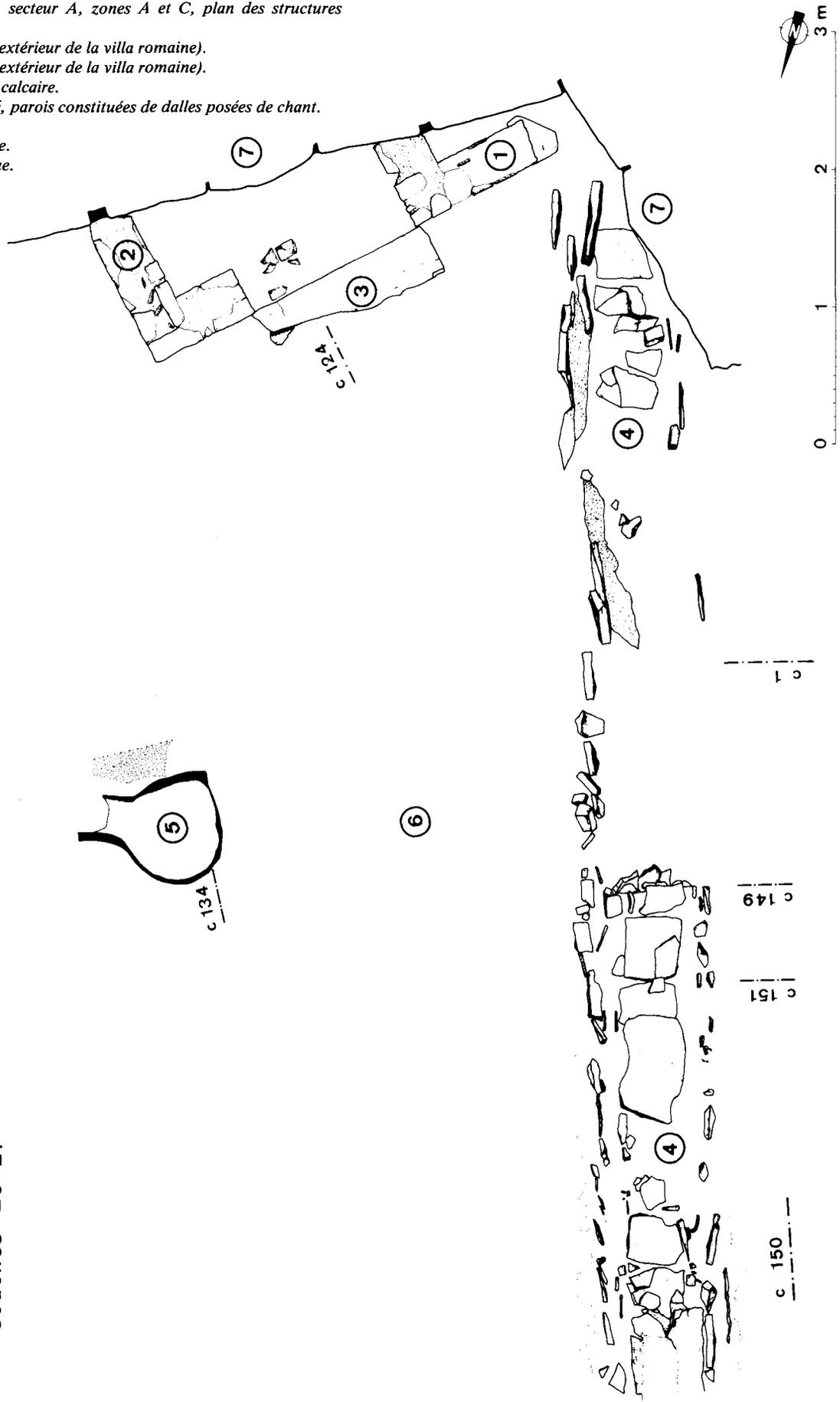
Dans la zone A, à la fin de la campagne 1981, nous avons vu apparaître les parties supérieures de deux rangées de pierres plates dressées les unes à la suite des autres et formant une sorte de chenal. C'est donc sans surprise que, en août 1982, nous avons vu réapparaître ce que nous avons reconnu comme étant un aqueduc se dirigeant du nord vers le sud (fig. 50, 4). La structure de ce caniveau, qui comporte au moins deux états, nous a paru très difficile à interpréter. Dans sa partie sud, découverte en 1981, nous l'avons dégagé entièrement et exploré jusqu'à sa base, sur une longueur de 3,50 m environ (fig. 50, au sud de la coupe 149). Dans cette partie, sa structure, pourtant relativement simple, laissait déjà pressentir au moins deux phases d'aménagements. Les côtés de cet aqueduc étaient constitués de deux rangées de pierres plates en grès dont l'épaisseur variait de 3 à 7 cm. Ces pierres, plus ou moins rectangulaires et taillées grossièrement, étaient fixées dans le sol par un petit côté et dressées les unes à la suite des autres comme des orthostates. Aucune maçonnerie ne les reliait. Le côté oriental était le mieux conservé, cinq ou six pierres verticales étaient encore en place et certaines de ces pierres étaient doublées, c'est-à-dire, qu'une seconde rangée de pierres verticales parallèle à la première et à l'extérieur de l'aqueduc, subsistait sur une longueur d'à peu près 1 m. Ceci peut laisser supposer, soit que le canal était plus large à l'origine et qu'il fut rétréci lors d'un amé-

(¹) Cependant, à Treignes, une structure semblable a été découverte sur le site de la villa, dans une pièce à sous-sol, drainée par un caniveau couvert et des drains secondaires composés d'*imbrices* mises bout à bout et posées sur bords (J.M. DOYEN, 1986).

Fig. 50
«Vieux-Marché», secteur A, zones A et C, plan des structures romaines.

1. Mur 132 (mur extérieur de la villa romaine).
2. Mur 139 (mur extérieur de la villa romaine).
3. Seuil en pierre calcaire.
4. Caniveau dallé, parois constituées de dalles posées de chant.
5. Four.
6. Cour extérieure.
7. Radier gothique.

Secteur A Vieux Marché
Couches 20-21



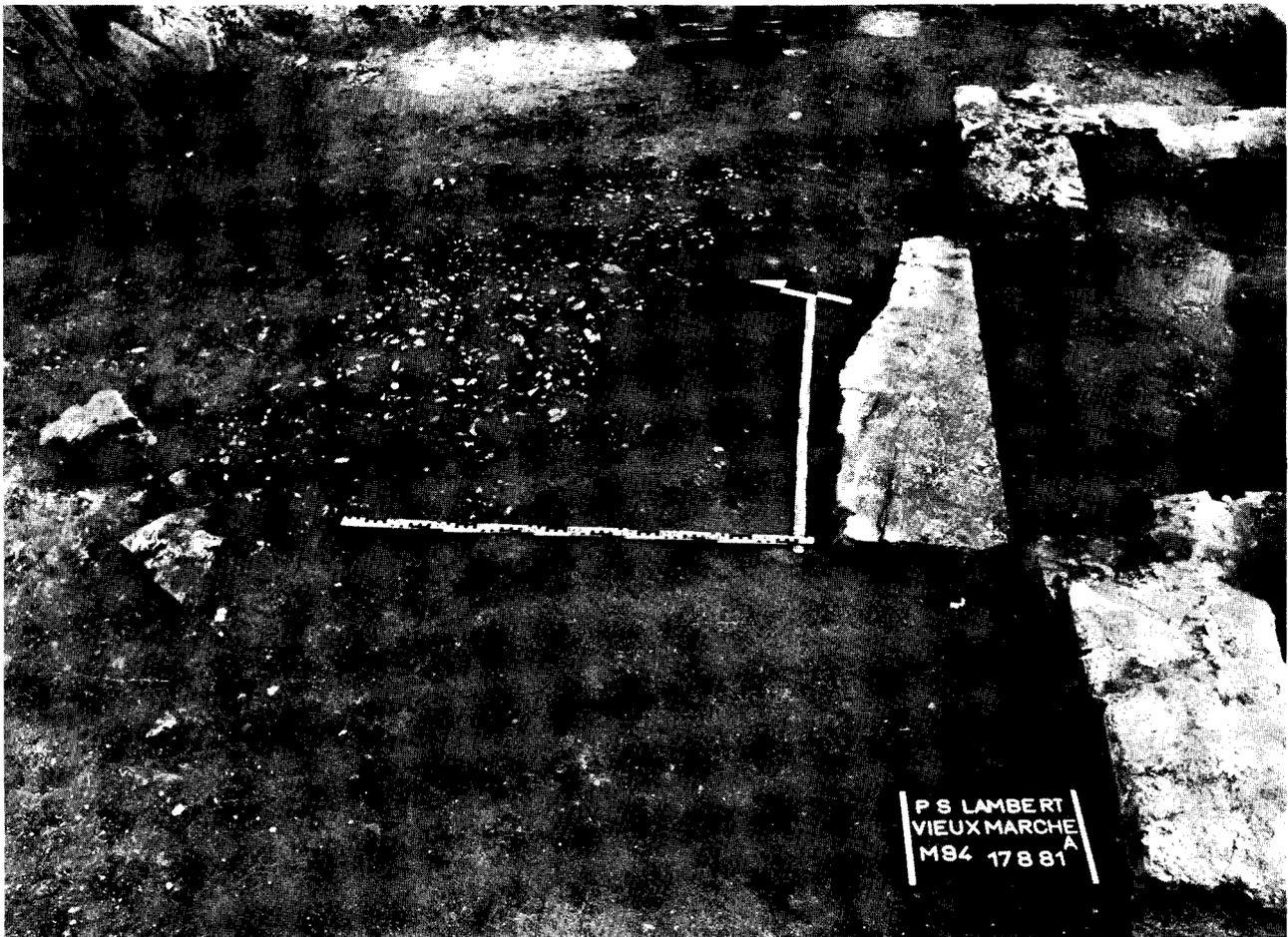


Fig. 51
 Vue des murs M.132 et M.139 des substructions gallo-romaines du Vieux-Marché (zone A et B), du seuil marquant l'emplacement d'une porte entre ces deux murs, ainsi que du sol « galets » des mêmes zones (couche 21).

Secteur A

Coupe 124

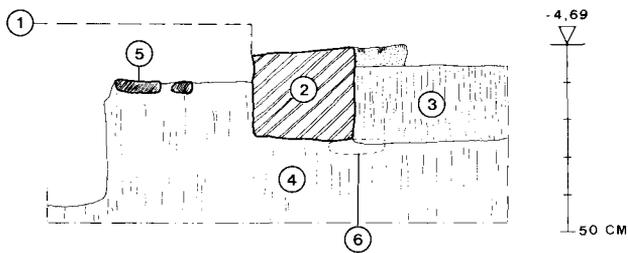


Fig. 52
 « Vieux-Marché », secteur A, coupe 124, seuil romain.
 1. Niveau d'arasement des murs romains (M.132 et M.139).
 2. Pierre calcaire servant de seuil.
 3. Dépôts d'occupation et de destruction romains.
 4. Limons ruisselés.
 5. Tuiles ou dalles de terre cuite.
 6. Pierre de calage du seuil.

nagement ultérieur ou, inversement, qu'il fut élargi. Le côté occidental était beaucoup moins bien conservé et seules deux dalles dressées, encore en place, nous ont donné une idée approximative de la largeur de l'aqueduc : contre la coupe 1 (fig. 50) : 0,70 m, partie centrale 0,50 m. La rangée de pierres qui « double » la partie centrale amène la largeur totale à 0,70 m. Le fond de l'aqueduc était couvert de larges dalles du même matériau et toujours en place semble-t-il. Aucune de ces dalles ne dépassait 0,50 m de largeur. Elles étaient moins longues que larges et posées à même le sol (limon, couche 22). La dalle de fond située le plus au nord, près de la coupe 1, était la plus élevée. Ensuite le chenal s'étendait en pente douce vers le sud sur une distance de 2,50 m. A cet endroit le fond se redressait brusquement et la présence d'une dalle horizontale qui se trouvait à un niveau nettement plus élevé que les autres le confirme. Elle reposait également sur le limon de la couche 22. Au-delà de cette dalle, l'aqueduc était complètement détruit par les fondations gothiques du parvis du portail nord de la cathédrale. Le fond de l'aqueduc contenait des précipitations d'oxyde de fer amalgamées en couches et enrobées de calcite. Au-dessus de ces couches, se trouvait un amoncellement de débris de tuiles et de briques répandus dans toute la longueur de l'aqueduc (partie sud) et sur une épaisseur de plus ou moins 20 cm. Le reste du remplissage était fait de terre, de sable fin, et d'objets divers : céramiques, monnaies, ferrures, fibules, etc. qui font l'objet d'une étude particulière (voir étude particulière pp. 139-180). La couverture de l'aqueduc pouvait être composée également de grandes dalles plates car en octobre 1980 nous avons déjà retrouvé des dalles semblables à celles qui tapissent le fond de notre ouvrage à un niveau supérieur (dans la couche 20, couche de démolition). Elles furent trouvées au-dessus de l'aqueduc avant sa découverte et n'étaient donc plus en place.

A partir de juin 1983, nous avons continué le dégagement de l'aqueduc vers le nord. Ce dernier traversait la zone C. Il nous est apparu très vite que sa structure présentait un aspect beaucoup plus complexe que dans sa partie sud (zone A) (fig. 55 et 56). Lorsque la partie supérieure fut dégagée nous aperçûmes une série de dalles en place qui couvraient la partie centrale de l'aqueduc mais non toute sa largeur. Il ne pouvait donc s'agir d'une couverture. D'autant plus que lorsque nous avons pratiqué les deux coupes (C.149 et C.151), nous nous sommes rendu compte que le remplissage du caniveau, dans cette partie, n'était pas accidentel mais intentionnel (fig. 53 et 54). Des deux coupes pratiquées dans l'aqueduc, la coupe 151 nous a semblé la plus intéressante pour proposer une hypothèse concernant les phases successives de l'utilisation de l'aqueduc (fig. 54).

Phase 1 : creusement d'une tranchée dans le limon de la couche 22 à travers la couche 21. Placement de dalles verticales et de fond (encore en place dans la partie sud). Cette première utilisation correspond à la couche 7, de la coupe 151 (fig. 54, 7).

Phase 2 : changement de régime dans l'écoulement ou la nature des eaux (captage de la Légia ?) (fig. 54, 5, 6).

Phase 3 : le centre de l'aqueduc est comblé par des pierres plates posées plus ou moins horizontalement et formant un amas assez fruste (fig. 54, 3) laissant deux rigoles latérales qui sont nettement marquées par un dépôt très linéaire d'oxyde de fer (fig. 54, 4b). Ce dépôt coiffe également l'amas de pierres plates et est situé sous un amas de calcaire (travertin remanié) (fig. 54, 4a) et sous une dalle coiffant la partie centrale du caniveau, elle-même recouverte d'une fine couche calcaire (fig. 54, 1).

Phase 4 : comblement naturel des rigoles (fig. 54, 9) par les débris de la couche 20.

La phase 3 nous semble la plus intéressante car elle pourrait correspondre à un remaniement complet de l'aqueduc, dans une phase ultime de construction, par un haussement du fond (pierres plates), ensuite par un aménagement de deux espaces latéraux (rigoles) dans lesquels on aurait enfoncé de grandes dalles aujourd'hui disparues (en admettant que les pierres encore en place [fig. 54, 2] aient servi de calage). La dalle horizontale 1 de la figure 54 (revêtue d'une mince couche calcaire) aurait dans ce cas servi de fond au nouvel aqueduc. Dans cette dernière hypothèse, il faut bien sûr admettre que les grandes dalles latérales ont été arrachées avant la fin de l'ultime phase de l'occupation romaine puisque les trous laissés par ces dalles (rigoles) ont été comblés d'une façon naturelle par les débris de la couche 20. Aucune superstructure encore en place ne dépassait d'ailleurs la couche 20, ce qui exclut une utilisation postérieure à l'époque romaine, le tout étant scellé par le loess de la couche 18. Le remaniement de la phase 3 pourrait être intervenu assez tôt puisque nous avons découvert, sous une dalle en place, coiffant l'amas central de pierres, un tesson de céramique « Castor » du II^e siècle.

Au cours de la dernière campagne de fouilles, en 1983, on découvrit « à cheval » sur les zones C et D, à 3 mètres au nord du coin du mur (M.139), un four domestique (?) (fig. 50, 5, fig. 59). La sole du foyer de ce four avait été creusée à travers le sol « béton » de la couche 21 et se trouvait à 15 cm sous ce sol, c'est-à-dire dans les limons de la couche 22. La sole avait une forme à peu près circulaire d'un diamètre de 75 cm dans sa plus grande largeur. Du côté oriental, la sole communiquait par un court canal de chauffe (largeur : 25 cm, longueur : 20 cm) à une fosse de travail de superficie à peu près égale à la sole du four mais cependant plus profonde (50 cm sous le sol « béton »). La sole était bien délimitée par une zone de terre brûlée en place avec deux zones de colorations différentes : 2 à 3 cm de couleur rose rouge et un dégradé, sur plus de 5 cm, de couleur brune. La limite entre ces deux zones apparaissait très nettement (fig. 57, 2). Le fond du four était de couleur gris vert, avec des taches plus rouges (fig. 57, 3). Les parois de la sole étaient restreintes c'est-à-dire qu'elles étaient inclinées à l'intérieur. Le fond était plat et légèrement incliné vers l'ouest. Sur le pourtour, il y avait un petit dépôt

Secteur A Caniveau
Coupe 149

5. Argile très fine et très sableuse, de teinte beige, légèrement stratifiée. Elle contenait de nombreux fragments des dalles calcaires composant le caniveau.
6. Poche d'argile collante, plus brune et moins sableuse.
7. Zone d'argile plus sableuse.

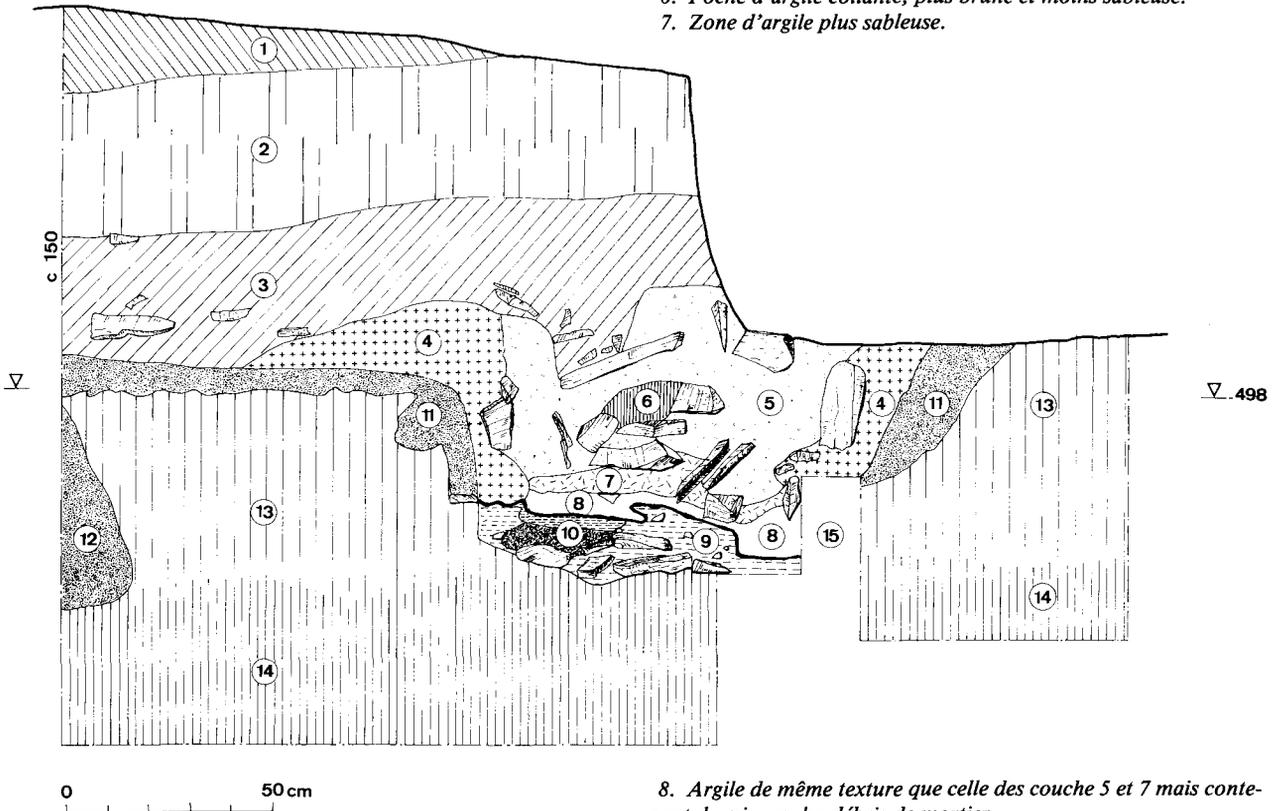


Fig. 53
« Vieux-Marché », secteur A, zone C, coupe 149, aqueduc romain.

1. Couche 17 (voir coupe 1).
2. Couche 18 (voir coupe 1).
3. Couche 20 (voir coupe 1).
4. Argile contenant de nombreux débris de tuiles, de pierres, de mortier blanc et rose. Tranchées de fondation du caniveau.

8. Argile de même texture que celle des couche 5 et 7 mais contenant de minuscules débris de mortier.
9. Argile sableuse contenant des petites pierres, des fragments réduits de tuiles et de mortier et coiffée d'un horizon d'oxyde de fer.
10. Petite poche plus argileuse englobée dans le niveau 9. Les couches 5 à 10 forment le remplissage du caniveau.
11. Gley (argile lessivée, grise).
12. Coulée d'argile grise (gley).
13. Couche 22.
14. Base de la couche 22 formée de limon brun plus foncé.
15. Berme.

Fig. 54
« Vieux-Marché », secteur A, zone C, coupe 151, aqueduc romain.

1. Dalle horizontale recouverte d'une fine croûte calcaire.
2. Dalles posées verticalement.
3. Lits horizontaux de pierres.
- 4a. Concrétionnement calcaire (travertin remanié) contenant des petits cailloux, des fragments de tuiles et du charbon de bois.
- 4b. Dépôt brun très linéaire d'oxyde de fer.
- 4c. Coiffé par l'altération ferrugineuse 4b qui le sépare nettement du niveau 4a, ce dépôt est formé d'une argile de décantation très pure et plastique de couleur rose, colmatant les interstices laissés par les pierres plates.
5. Agglomérat très hétérogène de cailloux, de tuiles et de charbon de bois.
6. Travertin remanié de couleur blanche, contenant des cailloux.
7. Agglomérat identique à la couche 5, mais de coloration très foncée due à un dépôt de manganèse ou de fer très oxydé. Cet agglomérat est couronné d'une fine croûte calcaire.
8. Couche 22 (voir coupe 1).
9. Remplissage argileux brun ocre contenant des fragments de tuiles, du charbon de bois. Ce dépôt correspond à la couche 20 (voir coupe 1) venue combler des rigoles latérales.
10. Comblement de la tranchée de fondation (mortier, tuiles mêlés à de l'argile).

Coupe 151 Secteur A Caniveau

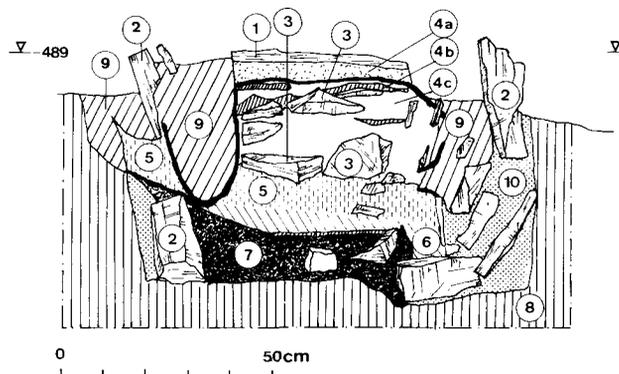




Fig. 55
 Vue en plan de l'aqueduc dans sa partie nord. On aperçoit nettement
 l'emplacement de la coupe 149.



Fig. 56
 Vue de l'aqueduc vers le nord à partir de la coupe 149.

(intentionnel ?) de mortier blanc. Sur la sole, il y avait une couche de petits fragments de terre brûlée, non en place, quelques rares et gros morceaux de charbon d'os le tout mêlé à du limon (fig. 58, 8). Le reste du foyer était rempli d'un magma argileux de teinte brun clair contenant de rares fragments de charbon et de mortier. Par dessus cet amas, au niveau où le foyer recouvrait le sol « béton » rose (couche 21), il était entièrement recouvert par un amas de petits fragments de tuiles qui pouvaient soit avoir été jetées à cet endroit pour combler la fosse du four déjà abandonné, soit provenir des parois effondrées². Dans cet amas de tuiles (plus ou moins 10 cm d'épaisseur) nous avons découvert un vase en céramique sigillée presque entier (Drag. 33, milieu du II^e siècle) (fig. 58, 6). Directement au-dessus de cet amas, une énorme couche de charbon d'os et de houille, de plus de 30 centimètres d'épaisseur et débordant largement le diamètre du foyer, scellait la couche de tuiles (fig. 58, 4). Il semble que ce conglomérat d'os et de houille ait été apporté après la destruction de la villa puisqu'il se situe dans la couche de démolition (fig. 58, 2) et qu'il est de forme évasée (voir fig. 58). Il nous semble également que l'on ait à faire dans ce cas à un four domestique et non artisanal, bien que dans la zone du foyer, au nord de celui-ci, nous avons découvert lors des campagnes précédentes, des amas de pierres brûlées et recouvertes de 1 à 2 mm de glaçure (verriers?). Ces pierres reposaient sur le sol « béton » rose de la couche 21. Four artisanal ou four domestique, il est donc difficile de trancher. D'autant plus que nous n'avons pas dégagé la zone nord du Vieux-Marché et que celle-ci pourrait nous réserver d'autres surprises, notamment par la découverte de fours plus importants qui expliquerait l'accumulation anormale de pierres glaçurées sur toute la zone déjà fouillée.

3. Essai de synthèse³

En chronologie absolue, nous pouvons proposer au vu de l'étude de la céramique de cette zone une occupation s'étendant du I^{er} au IV^e siècle, avec une intensité accrue au II^e et au début du III^e siècle. En chronologie relative, nous sommes à même de proposer au moins deux phases de constructions et peut-être deux phases de réaménagement de la zone du Vieux-Marché.

1^{re} phase: les locaux délimités par les murs M.139 et M.132 sont des locaux intérieurs à la villa, car le mur M.139 est orné d'un crépi mural sur sa face sud et sa face nord. Dans ce cas, la zone A du Vieux-Marché aurait été une autre pièce dont il ne reste que le sol « béton » et dont les murs auraient disparu ou se trouveraient en place sous

(²) Ce four présente des analogies frappantes avec certains des fours domestiques retrouvés à Lixhe (P. VAN OSSEL, 1983). A propos des fragments de tuiles recouvrant la fosse du foyer du four, signalons que à Rouen, rue des Arsins, on a retrouvé en 1979 des fours domestiques de dimensions semblables au four de la Place Saint-Lambert et dont les parois étaient constituées de fragments de tuiles liées à l'argile (P. HALBOUT, A. GAUTIER, B. GAUTIER, D. PITTE, 1983).

(³) La datation par le carbone 14 n'a pas été possible dans les couches d'occupation romaine en raison de la forte contamination de houille présente dans les échantillons prélevés.

la surface non fouillée du Vieux-Marché. Notons cependant que dans la zone C, une mince couche de mortier blanc pourrait correspondre à l'arrachement d'un mur. Notons également à l'appui de cette thèse que le crépi mural de la face nord du mur M.139 s'arrête exactement au niveau de la surface du sol « béton ». La première phase de construction de l'aqueduc, qui en comporte au moins deux, peut dater de cette période car les pierres verticales encore en place dans sa partie sud ne dépassent guère le sol « béton » de plus de 6 ou 7 cm et on peut très bien imaginer, comme cela se présente dans bon nombre de villas romaines, que l'aqueduc à cet endroit était couvert et passait à l'intérieur de la pièce.

2^e phase: les pièces extérieures s'étendant sur les zones A, B, C, D du Vieux-Marché sont supprimées (démolition partielle de la villa). Les murs M.132 et M.139 deviennent eux-même extérieurs et l'espace situé au nord de ceux-ci est réaménagé en « cour ». Le sol de cette cour est haussé par un nouveau sol constitué de galets. Ce sol correspond avec le niveau de la pierre-seuil qui est installée à ce moment entre les murs M.132 et M.139 et qui est une pierre de réemploi puisqu'elle est cassée (notons qu'elle n'a pas été cassée sur place car on n'en a trouvé aucun morceau aux alentours). Le sol de la pièce intérieure est également haussé et garni de dalles en terre cuite (fragments de tuiles). La réfection du M.132 peut correspondre également à cette phase. L'ensemble des réaménagements est cependant assez fruste. L'espace extérieur est réaménagé également par le haussement de l'aqueduc pour une raison qui nous est inconnue et nous pouvons également supposer qu'à ce moment intervient la construction du four dont la sole du foyer perce la couche 21 (sol « béton »).

3^e phase (réaménagement): démolition de l'aqueduc surhaussé dont il ne reste que les dalles tapissant le fond, contemporaine de l'ultime abandon de la villa.

4^e phase (réaménagement): remplissage du trou laissé par la démolition du four ou brûlage sur place d'une grande quantité d'os et de houille au cœur même de la couche de démolition de la villa et intervenant après celle-ci.

Bibliographie:

1. DOYEN, J.M., 1986 — *La villa gallo-romaine de Treignes, campagnes 1984-85*, dans *La région du Viroin du Temps des Cavernes au Temps des Châteaux*, vol. 2, éd. du C.E.D.A., pp. 29-36
2. HALBOUT, P., GAUTIER, A., GAUTIER, B. et PITTE, D., 1983 - *Rouen ville gallo-romaine*, dans *Archéologia*, n° 180-181, juil-août 1983, pp. 94-104.
3. VAN OSSEL, P., 1983 - *L'établissement de Loën à Lixhe et l'occupation rurale au Bas-Empire dans la Hesbaye liégeoise*, dans *Helinium*, XXIII, pp. 143-169.
4. OTTE, M., DEGBOMONT, J.-M., 1983 - *Les fouilles de la Place Saint-Lambert à Liège, en 1982*, dans *Bulletin de la Société Royale le Vieux-Liège*, n° 221-222, t.X, avril-septembre 1983, pp. 366-407.

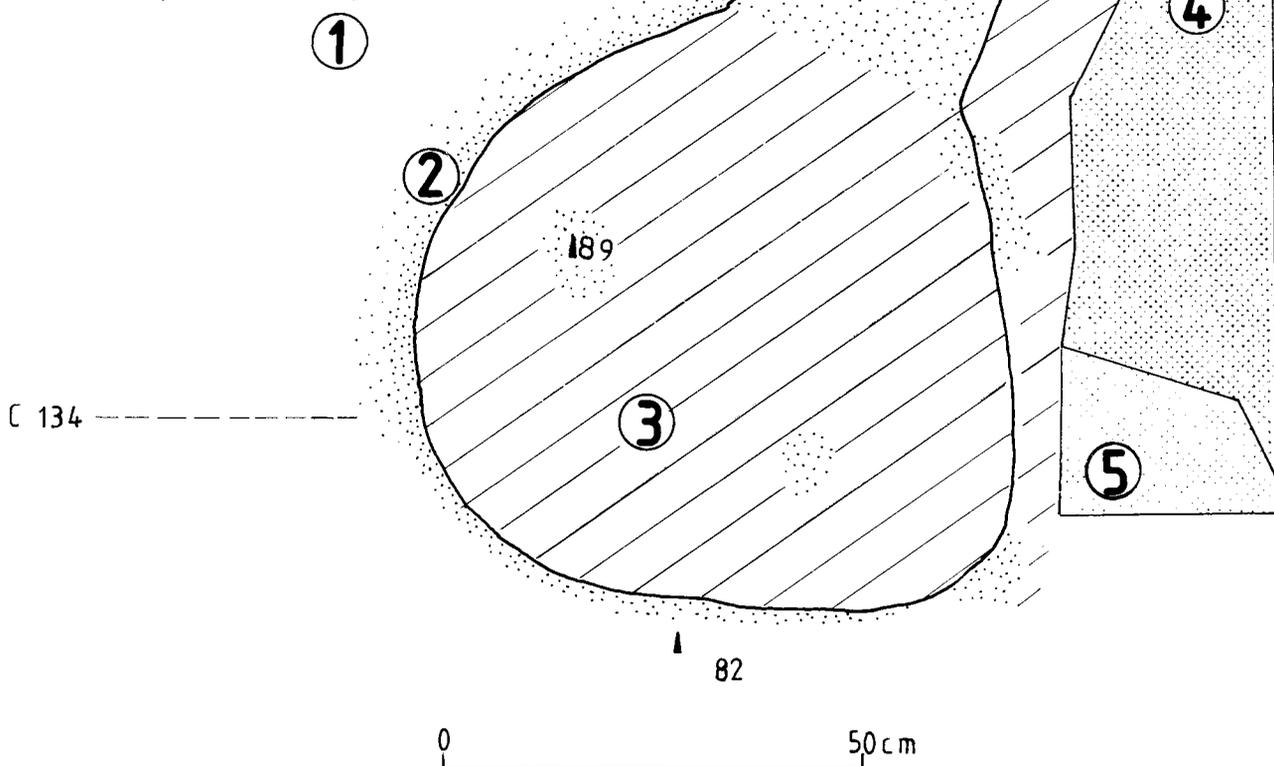


Secteur A Four

Fig. 57

« Vieux-Marché », secteur A, zone D, couche 20, plan du four romain.

1. Remplissage limoneux sous un béton rose (couche 21, coupe 1).
2. Terre brûlée en place distribuée en 2 zones nettement délimitées de coloration différente: 2 à 3 cm de couleur rose rouge contenant vers le bord intérieur des nodules de terre cuite et des fragments de charbon de bois, et un dégradé de couleur brune sur plus de 5 cm.
3. Fond du four, tassé et brûlé, de couleur gris vert, marqué de quelques taches plus rouges. Surface inclinée vers l'ouest et petit dépôt de mortier blanc sur le pourtour.
4. Béton rose (sol romain).
5. Béton blanc (arrachement de mur).



Secteur A Four

Coupe 134

Fig. 58

« Vieux-Marché », secteur A, zone D, coupe 134, four romain.

1. Couche 18 de loess (voir coupe 1).
2. Couche 20 (destruction de la villa gallo-romaine) (voir coupe 1).
3. Couche 21 (sol romain) (voir coupe 1).
4. Masse de charbon d'os et de houille.
5. Poche de terre argileuse brune.
6. Lit horizontal de tuiles fragmentées.
7. Remplissage argileux de teinte brun clair contenant de rares fragments de charbon et mortier.
8. Niveau contenant de nombreux petits fragments de terre brûlée, non en place, quelques rares et gros morceaux de charbon d'os et un peu de limon.
9. Terre brûlée en place.
10. Couche 22: limon de ruissellement brun foncé (voir coupe 1).

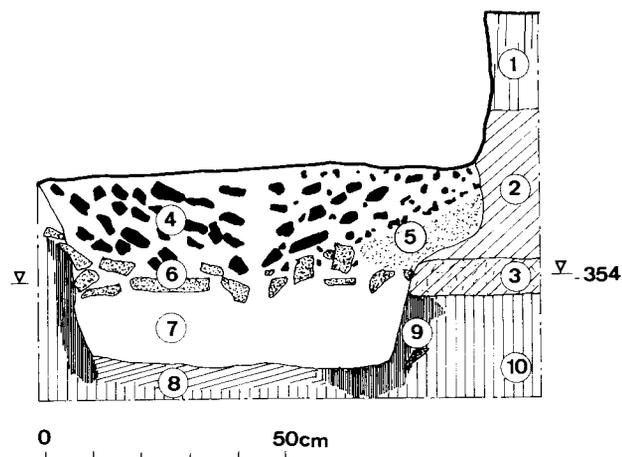




Fig. 59

Vue en plan de la sole du foyer du four romain (zones C et D) ainsi que sa fosse de travail.